

ANNEXE 2 : FICHE D'INFORMATION DES FAMILLES

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte:

Ne vous déplacer pas vers l'établissement

Si vous vous y trouvez, conformez-vous aux instructions prévues au présent PPMS

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment

- **Écoutez la radio**
Et respectez les consignes des autorités

FREQUENCE France bleu : 103.1

FREQUENCE France Info :105.5

FREQUENCE France Inter :9305

**FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
... (à compléter)**

- **N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer**

- **Un plan particulier de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer.**

- **Ne téléphonez pas.**
- **N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.**

- **Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles)**

- **twitter Académie de Rennes : @acrennes**

